



## **Transports exceptionnels**

Pour des raisons de sécurité, tous les transports exceptionnels (c'est-à-dire les chargements dont les dimensions dépassent les limites fixées pour le conteneur ou la remorque) et les unités de type plates-formes doivent être inspectés par le service de la Mécanique du CN, avant leur chargement dans un train.

- Une fois les formalités terminées à la guérite d'entrée, les plates-formes et les conteneurs ou remorques de dimensions exceptionnelles sont acheminés vers un poste d'assistance en vue de leur inspection par le service de la Mécanique du CN.
- Quand l'envoi est approuvé par le service de la Mécanique, les chauffeurs apportent le connaissance au bureau du terminal. Les préposés aux guérites font le nécessaire pour que les informations pertinentes soient saisies dans le système du CN.
- Au besoin, les chauffeurs peuvent communiquer avec le ou la préposé/e aux guérites, à partir du guichet.